

CRELAN INVEST

Société d'investissement à capital variable publique (Sicav) de droit belge
ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE
Société anonyme
Siège : Avenue du Port 86C, bte 320, 1000 Bruxelles
RPM (Bruxelles) : 0840.204.201

PROCURATION

Le soussigné / la soussignée :

Demeurant à :

Propriétaire deaction(s) nominative(s)¹ /action(s) dématérialisé(e)¹ de la Sicav

CRELAN INVEST, du compartiment :

Donne par la présente procuration à :

-
demeurant à
- ou à défaut au président

Aux fins de le (la) représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires (ci-après « l'assemblée ») de ladite Sicav qui se tiendra le **mardi 10 mai 2022 à 11 heures 30**, au siège de la sicav, Avenue du Port 86c, b320, 1000 Bruxelles, ainsi qu'à toute assemblée générale ordinaire qui serait convoquée ultérieurement par suite de remise ou d'ajournement avec le même ordre du jour, afin de délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

	ORDRE DU JOUR	Pour*	Contre*	Abstention*
1.	Rapport du conseil d'administration.	Ce point n'est pas sujet à vote		
2.	Rapport du commissaire.	Ce point n'est pas sujet à vote		
3.	Approbation des comptes annuels globalisés de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021. Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée approuve les comptes annuels globalisés de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.</i> »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	Approbation des comptes annuels, décharge aux administrateurs et affectation des résultats par compartiment.			
	<u>Compartiment LOCK-IN</u> ✓ Proposition d'approbation des comptes annuels du compartiment. ✓ Proposition d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire. ✓ Proposition d'affectation du résultat du compartiment : Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide d'affecter le résultat lié aux actions de capitalisation au capital représentatif de ces actions.</i> »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹ « . » décimales et « espaces » milliers

	<u>Compartiment OPPORTUNITIES</u> ✓ Proposition d'approbation des comptes annuels du compartiment. ✓ Proposition d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire. ✓ Proposition d'affectation du résultat du compartiment : Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide d'affecter le résultat lié aux actions de capitalisation au capital représentatif de ces actions.</i> »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<u>Compartiment CONSERVATIVE</u> ✓ Proposition d'approbation des comptes annuels du compartiment. ✓ Proposition d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire. ✓ Proposition d'affectation du résultat du compartiment : Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide d'affecter le résultat lié aux actions de capitalisation au capital représentatif de ces actions.</i> <i>L'assemblée décide de distribuer un dividende de 2,15 EUR par action de distribution.</i> »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<u>Compartiment BALANCED</u> ✓ Proposition d'approbation des comptes annuels du compartiment. ✓ Proposition d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire. ✓ Proposition d'affectation du résultat du compartiment : Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide d'affecter le résultat lié aux actions de capitalisation au capital représentatif de ces actions.</i> <i>L'assemblée décide de distribuer un dividende de 2,30 EUR par action de distribution.</i> »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<u>Compartiment DYNAMIC</u> ✓ Proposition d'approbation des comptes annuels du compartiment. ✓ Proposition d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire. ✓ Proposition d'affectation du résultat du compartiment : Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide d'affecter le résultat lié aux actions de capitalisation au capital représentatif de ces actions.</i> <i>L'assemblée décide de distribuer un dividende de 2,50 EUR par action de distribution.</i> »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021. Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.</i> »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.	Démission d'un administrateur indépendant et nomination d'un nouvel administrateur indépendant. Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jan Annaert, administrateur indépendant, qui a pris effet le 27 décembre 2021. L'assemblée donne décharge à Monsieur Jan Annaert pour l'exercice de son mandat.</i> <i>L'assemblée décide de nommer Monsieur Bruno Tuybens en tant qu'administrateur indépendant, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée général ordinaire de 2024. Pour l'exécution de son mandat, Monsieur Tuybens recevra 4.500 EURO (hors TVA) par an, qui sera indexé annuellement.</i> »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	<i>L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication de cette décision. »</i>			
7.	Démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur. Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Bertrand Pujol, administrateur, qui prend effet à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée donne décharge à Monsieur Bertrand Pujol pour l'exécution de son mandat. L'assemblée décide de nommer Monsieur Joris Cnockaert en tant qu'administrateur, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2024 et sera exercé à titre gratuit. L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication de cette décision. »</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.	Clôture de la liquidation du compartiment Euro Equity Low Risk.			
8.1.	Transfert du solde restant. Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide que le solde restant de la liquidation du compartiment Euro Equity Low Risk sera réparti sur l'ensemble des compartiments restants au prorata des AUM de chacun des compartiments afin de clôturer la liquidation. L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de procéder aux démarches nécessaires. »</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.2.	Décharge aux administrateurs et au commissaire. Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour le compartiment Euro Equity Low Risk dissout de plein droit à son échéance le 11 juin 2021. L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et la publication de cette décision. »</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.	Réponses aux questions des actionnaires conformément à l'article 7 :139 du Code des sociétés et des associations.	Ce point n'est pas sujet à vote		
10.	Divers.	Ce point n'est pas sujet à vote		

(*) Veuillez cocher la case de votre choix. Si aucun choix n'est indiqué, il sera considéré que toutes les décisions prises par l'assemblée générale ordinaire concernant l'agenda ci-dessus seront approuvées par l'actionnaire.

Le mandataire n'est autorisé à exercer le droit de vote pour votre compte qu'à la condition qu'il dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque sujet figurant à l'ordre du jour.

Le mandataire pourra, aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes ou procès-verbaux, effectuer et signer toutes vérifications requises, élire domicile, substituer et, en général, faire tout ce qui s'avérerait nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat, le mandant promettant dès à présent ratification pour autant que de besoin.

La présente procuration dûment signée et complétée est à renvoyer par e-mail au conseil d'administration (legal.be@caceis.com) au plus tard cinq jours ouvrables francs avant l'assemblée.

Fait à, le 2022

(« bon pour pouvoir » + signature)

Signature